

Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi entreprenne sur les lieux une enquête au sujet des circonstances ayant entouré la mort du premier ministre du Burundi (Urundi), qui a été tué le 13 octobre à Usumbura, capitale du territoire placé sous la tutelle belge. L'Assemblée a adopté, plus tard, une série de résolutions sur des questions de tutelle qui avaient été recommandées par la Quatrième Commission au cours du premier mois de la session. Par une de ces résolutions, l'Assemblée décidait de mettre fin à l'accord de tutelle relatif au Tanganyika, territoire administré par le Royaume-Uni, lorsqu'il obtiendrait l'indépendance le 9 décembre 1961; et elle recommandait que le Tanganyika, une fois indépendant, soit admis comme membre des Nations Unies. Les autres résolutions avaient trait aux questions suivantes: offres, par les États membres, de moyens d'études pour les ressortissants des territoires sous tutelle; diffusion de l'information relative aux Nations Unies et au régime de tutelle dans les territoires sous tutelle; abolition du sous-comité établi par l'Assemblée en 1953 afin d'examiner le questionnaire qui servait à recueillir des renseignements sur les territoires sous tutelle; dédommagements aux fonctionnaires expatriés, pour perte de leur carrière, question soulevée par des pétitionnaires du Tanganyika.

L'Assemblée a également décidé que l'examen de la question intitulée "Aide à l'Afrique: Développement de l'éducation en Afrique", confié d'abord à la Troisième Commission, serait octroyé à la Deuxième Commission, laquelle avait déjà été saisie d'une question connexe "Aide à l'Afrique: Développement économique de l'Afrique".

D'autres mesures, prises sur la recommandation des diverses commissions de l'Assemblée, sont décrites dans des parties ultérieures de ce rapport.

Passant aux questions inscrites à l'ordre du jour pour examen en séance plénière sans renvoi aux Commissions, l'Assemblée a étudié une proposition demandant que soit entreprise une enquête de caractère international sur la mort de M. Dag Hammarskjöld et de sa suite dans un accident d'avion survenu près de Ndola, en Rhodésie du Nord. Elle a adopté à l'unanimité un projet de résolution présenté par dix pays et voulant qu'une telle enquête soit effectuée par une commission composée de cinq personnalités éminentes qui feront rapport dans les trois mois suivant la date de la constitution de la commission.

L'Assemblée a ensuite décidé d'examiner conjointement le problème de la mise en vigueur de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée lors de la quinzième session, ainsi que la question intitulée "Aide à l'Afrique: programme des Nations Unies pour l'indépendance africaine".

Au cours de la discussion, qui se poursuivait encore à la fin de la période à l'étude, cinq projets de résolution ont été soumis. L'un, présenté par l'Union soviétique, demandait la "liquidation inconditionnelle" du colonialisme pour la fin de 1962 et proposait la création, par l'Assemblée, d'une commission des Nations Unies où les trois principaux groupes d'États seraient représentés sur un pied d'égalité pour vérifier l'application de la résolution.